



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Dixième session

Rome, 16-20 mars 2015

Proposition relative à l'*Année internationale de la santé des végétaux*

Point 13.2 de l'ordre du jour

Document élaboré par le Secrétariat de la CIPV

I. Introduction

1. À la neuvième session de la CMP (2014), un membre a proposé que le Secrétariat de la CIPV étudie la possibilité d'instaurer une année internationale de la santé des végétaux ou une journée de la santé des végétaux, qui serait célébrée chaque année. La proposition a reçu un accueil extrêmement favorable. Par conséquent, la question a été adressée au Comité financier et au Bureau de la CMP pour discussion. À ses sessions de juin et d'octobre 2014, le Comité financier en a débattu et a estimé que, sur le principe, la célébration d'une année internationale de la santé des végétaux au sein du système des Nations Unies pouvait comporter des avantages considérables du point de vue de la santé des végétaux en général et de la CIPV en particulier. Il a recommandé que le Bureau de la CMP appuie son organisation et s'est proposé de diriger les phases de planification et de mise en œuvre. En outre, le Bureau de la CMP s'est penché sur la question et s'est rangé aux recommandations du Comité financier.

2. Afin d'approfondir l'examen de la question et de clarifier les procédures, les concepts et les aspects opérationnels relatifs aux années internationales, le Secrétariat de la CIPV s'est engagé à présenter un document de réflexion sur le sujet à la dixième session de la CMP (2015).

3. Celui-ci figure dans la pièce jointe 1 au présent rapport.

4. Si la CMP, à sa dixième session, souhaite lancer une année internationale de la santé des végétaux, elle doit prendre des décisions sur plusieurs points à la présente réunion.

5. La CMP est donc invitée à:

- *décider* de lancer une année internationale de la santé des végétaux, prévue pour 2020;
- *demander* à son Bureau et au Comité financier de constituer un comité directeur de petite taille qui sera chargé de poursuivre la planification de façon plus approfondie et de présenter, à la

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

onzième session de la CMP (2016), un programme de travail détaillé pour la planification de l'Année internationale de la santé des végétaux;

- *inviter* le Secrétariat de la CIPV à faire rapport au Conseil et à la Conférence de la FAO sur l'intention de la CMP d'engager une procédure en faveur de la célébration de l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020 et d'organiser cette manifestation, ainsi que de lancer une consultation interne avec d'autres unités de la FAO;
- *charger* une partie contractante de proposer à la Conférence de la FAO que l'Année internationale se tienne en 2020;
- *demander* aux parties contractantes d'informer leur représentant permanent auprès de la FAO ainsi que les autorités pertinentes chargées des relations avec les organismes des Nations Unies de leur appui en faveur de l'Année internationale;
- *inviter* les parties contractantes à s'engager, à la onzième session de la CMP (2016), à prêter un appui financier ou en nature à l'Année internationale.

Pièce jointe 1

Document de réflexion sur la proposition relative à l'Année internationale de la santé des végétaux – 2020 «Des plantes en bonne santé pour nourrir le monde»

A. Informations générales

En général, les décennies, années, mois, semaines et journées internationales, appelées de façon générique «célébrations internationales», visent à mettre en avant un thème particulier qui présente un intérêt ou correspond à une préoccupation à l'échelon international, ou à célébrer un anniversaire de portée internationale. Ils servent à commémorer des événements, à promouvoir des domaines et à mobiliser des personnes, des pays, des organisations et des ressources au profit d'une action.

L'Assemblée générale des Nations Unies est à l'origine d'une grande partie d'entre eux. Lorsqu'elle décide d'une célébration internationale, elle désigne habituellement un organisme chef de file qui est chargé de mettre en œuvre le plan opérationnel et, le cas échéant, coordonne les manifestations organisées dans le monde entier. La plupart des célébrations internationales font l'objet d'un rapport écrit; des recommandations sont formulées et des évaluations sont réalisées.

Récemment, la FAO a été désignée chef de file de plusieurs années internationales, notamment l'Année internationale du quinoa (2013), l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014) et l'Année internationale des sols (2015). En 2012, elle a instauré une politique en matière de proclamation et de mise en œuvre des années internationales qu'elle est chargée d'organiser (FAO 2012; CL 144/13)¹. Cette politique établit les critères qui régissent la sélection des thèmes, ainsi que les procédures à suivre et les autres conditions à remplir.

Critères de sélection des thèmes

Les critères de sélection des thèmes relatifs aux années internationales dont la FAO serait l'organisation chef de file sont les suivants:

- 1) Le thème proposé pour une année internationale doit être en adéquation avec les objectifs et les principes énoncés dans les principaux instruments constitutifs des entités du système des Nations Unies qui sont concernées (à savoir la Charte des Nations Unies, l'Acte constitutif de la FAO, etc.).
- 2) Il doit constituer une priorité qui concerne la totalité, sinon la majorité des pays et doit contribuer au développement de la coopération internationale en résolvant des problèmes globaux, tout particulièrement ceux qui touchent les pays en développement.
- 3) Une année internationale, si elle est approuvée, doit engager une action concrète aux plans national et international et être en mesure d'avoir des répercussions significatives à tous les niveaux, sous forme d'activités nouvelles ou du renforcement des activités préexistantes.
- 4) Un intervalle minimal de deux ans doit être laissé entre deux années internationales et un intervalle plus long encore entre des années portant sur la même thématique. La Conférence ne demandera pas la proclamation de plus d'une année internationale à la fois.
- 5) La proclamation d'une année internationale doit être envisagée dans les seuls cas où une manifestation de plus courte durée (un mois, une semaine, un jour) ne saurait être suffisante.
- 6) Une année internationale ne doit pas être proclamée si une conférence mondiale sur le même thème a déjà été organisée, ni lorsque le thème suscite déjà l'intérêt international et que des programmes existants œuvrent à sa résolution.

L'Année internationale de la santé des végétaux remplirait tous les critères établis par la politique de la FAO. En effet, la santé des végétaux est une préoccupation mondiale globale, qui concerne aussi bien la faim et la lutte contre la pauvreté que les conséquences environnementales et commerciales. À ce titre, elle est donc un parfait exemple de sujet présentant une importance pour tous les pays. Dans ce

¹ <http://www.fao.org/docrep/meeting/025/md855f.pdf>.

contexte, il convient de noter que, conformément aux nouvelles procédures instaurées par la politique de la FAO, les années internationales coordonnées par l'Organisation doivent se dérouler à deux ans d'intervalle au moins. Étant donné que 2016 a été proclamée Année internationale des légumineuses, les prochaines années internationales dont la FAO pourra être désignée chef de file seront 2018 et 2020.

B. Aspects conceptuels de l'Année internationale de la santé des végétaux

1. Justification

Dans de nombreux pays, le grand public est peu sensibilisé à la santé des végétaux et, en conséquence, l'appui politique et les ressources mobilisées en faveur des politiques et des structures concernant la santé des végétaux connaissent un certain recul. Afin d'inverser la tendance, il conviendrait que les opérateurs internationaux du domaine célèbrent une année internationale, qui devrait être axée en premier lieu sur la sensibilisation du grand public et sur les acteurs du secteur, leurs objectifs et leurs politiques, ainsi que sur leurs efforts en faveur de la lutte contre la faim et la pauvreté et de la protection de l'environnement. Précisons que la tenue d'une année internationale de la santé des végétaux ne reviendrait pas à célébrer la CIPV. Elle concernerait le domaine de la santé végétale et ses multiples acteurs aux niveaux mondial, régional et national. Seule la sensibilisation de tous les groupes et organisations concernés permettra de renforcer le secteur dans son ensemble, y compris la CIPV.

2. Objectif principal

On pourrait définir la mission ou l'objectif principal de l'Année internationale de la santé des végétaux comme suit:

L'Année internationale de la santé des végétaux permettra de faire connaître l'importance et les effets de ce domaine lorsqu'il s'agit de traiter des questions de portée mondiale comme la faim, la pauvreté et les menaces pesant sur l'environnement.

3. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'Année internationale de la santé des végétaux concerneraient principalement la sensibilisation et la communication. Les efforts déployés dans ce cadre permettraient donc de renforcer l'appui du grand public et des responsables politiques et d'améliorer la coordination au sein de la discipline. Ils peuvent être formulés comme suit:

a) Sensibiliser le grand public et les décideurs aux niveaux mondial, régional et national à la santé des végétaux et à la contribution de ce domaine, qui permet de:

- *Protéger l'agriculture durable et renforcer la sécurité alimentaire mondiale en luttant contre la dissémination des organismes nuisibles*

Les préoccupations croissantes en matière de sécurité alimentaire et la fourniture de denrées alimentaires à une population mondiale grandissante posent des problèmes importants dans de nombreux pays. Les ravageurs des végétaux sont l'un des facteurs qui limitent le plus la production agricole. Les politiques et les pratiques en matière de santé des végétaux jouent un rôle considérable dans le renforcement des capacités des pays de suivre les risques liés aux ravageurs et d'y faire face, fournissant ainsi une ligne de défense essentielle quant à la préservation des approvisionnements alimentaires aux niveaux mondial, régional et national.

- *Protéger l'environnement, les forêts et la biodiversité contre les organismes nuisibles et contribuer ainsi à prévenir la perte de biodiversité*

L'objectif 9 d'Aichi dispose: «D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.» Tandis que la Convention sur la diversité biologique (CDB) couvre la biodiversité et l'environnement dans son ensemble, la santé des végétaux est une discipline qui concerne en particulier les espèces exotiques envahissantes qui sont des ravageurs des végétaux et consiste à formuler des orientations sur la protection contre ces organismes nuisibles,

permettant ainsi de réduire les pressions directes sur la biodiversité et de promouvoir l'utilisation durable. En prévenant la propagation des ravageurs des plantes et en luttant contre ces organismes nuisibles, la santé des végétaux contribue directement à améliorer la situation en matière de biodiversité en préservant les écosystèmes, les espèces et la diversité génétique.

- *Créer des possibilités de développement économique et commercial grâce à la promotion de mesures phytosanitaires harmonisées au niveau mondial et reposant sur des éléments scientifiques*

Depuis de nombreuses années, les politiques mondiales et régionales relatives à la santé des végétaux sont axées sur l'élaboration de mesures phytosanitaires harmonisées au niveau international afin de faciliter le développement du commerce en toute sécurité. Dans de nombreux pays, le commerce représente une part de plus en plus importante dans l'économie. Par conséquent, il convient de renforcer les capacités nationales dans le domaine du commerce et la mise au point continue de normes internationales afin d'aider les pays à accroître leur aptitude à définir des politiques et à concevoir des systèmes phytosanitaires afin d'exploiter de nouveaux débouchés commerciaux. En améliorant l'accès aux débouchés commerciaux, les efforts déployés dans le domaine de la santé des végétaux participent tout particulièrement à la lutte contre la pauvreté, surtout parmi les populations rurales.

b) Promouvoir le renforcement des efforts déployés aux niveaux mondial, régional et national dans le domaine de la santé des végétaux au vu du développement des échanges commerciaux et des nouveaux risques liés aux ravageurs qui découlent du changement climatique

Au fil des décennies, les volumes et les types de marchandises échangées se sont multipliés. En outre, de nouvelles filières commerciales, comme les transactions sur Internet, ont offert des débouchés inédits. Par conséquent, le risque de voir des ravageurs s'installer et se propager s'est amplifié. Il s'est également intensifié du fait de l'expansion des habitats de ces organismes nuisibles, qui est une conséquence du changement climatique. Élaborer et maintenir en fonctionnement un mécanisme permettant de transférer rapidement et efficacement, sur d'autres supports que le papier, des informations sur les produits échangés seront des aspects essentiels d'un futur système de santé des végétaux, et il sera plus important encore de faire en sorte que ces informations soient accessibles, récupérables et utilisables.

c) Obtenir un appui mondial, régional et national dans le domaine de la santé des végétaux et accroître les ressources mondiales, régionales et nationales au profit des politiques et systèmes relatifs à la santé des végétaux

Dans de nombreux pays, la santé des végétaux connaît un recul sur les plans de l'appui politique et de l'accès aux ressources. Il n'en demeure pas moins que ce domaine est toujours aussi important vis-à-vis de la sécurité alimentaire et du bien-être économique. Célébrer une année internationale de la santé des végétaux permettrait de souligner la valeur des politiques et programmes relatifs à la santé des végétaux qui se fondent sur des éléments scientifiques. Ceux-ci contribuent au bien public et servent de catalyseur en ce qu'ils permettent de développer la santé des végétaux dans le monde et de renforcer l'appui dans ce domaine.

4. Proposition de programme

À l'heure de mettre au point le programme concernant l'Année internationale de la santé des végétaux, il faudra s'efforcer avant tout de planifier des activités qui permettront de prendre en considération les groupes intéressés et de les inclure. Les différents groupes d'intérêt, comme la communauté universitaire, les opérateurs commerciaux, les producteurs, la société civile et les autorités de réglementation doivent être attirés autant les uns que les autres par les manifestations organisées pendant l'Année internationale.

Il sera nécessaire de planifier un certain nombre de manifestations mondiales et régionales ou sous-régionales, ainsi que d'appuyer sur le plan conceptuel les efforts nationaux visant à célébrer l'Année internationale. Des manifestations devront être coordonnées et organisées conjointement avec des

organisations ou organismes collaborateurs (par exemple, la CDB, le Groupe de liaison des Conventions relatives à la biodiversité, la FAO et l'ORPV). On pourrait inclure dans le programme de l'Année internationale les principales manifestations ci-après:

- a) Réunion ministérielle de la CMP;
- b) Conférence des donateurs;
- c) Conférences régionales sur la santé des végétaux qui concerneraient des questions spécifiques aux régions;
- d) Conférences ministérielles régionales (avec l'aide d'ORPV);
- e) Autres réunions avec des groupes internationaux comme l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui présentent une dimension liée à l'agriculture;
- f) Parrainage de manifestations nationales concernant spécifiquement la santé des végétaux;
- g) Conférence interorganisations sur la santé des végétaux et ses répercussions en matière de biodiversité;
- h) Conférence interorganisations sur le commerce et la santé des végétaux;
- i) Séminaire spécifique du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) sur les effets de la santé des végétaux;
- j) Activités personnalisées sur les effets de la santé des végétaux, mises en œuvre par d'autres prestataires de services en matière de renforcement des capacités;
- k) Séminaire sur la santé des végétaux et la communauté universitaire organisé par un groupe d'universitaires réputés.

Les manifestations figurant dans la liste ci-dessus peuvent sembler difficiles à mettre en place. Toutefois, de nombreux acteurs du domaine pourraient jouer un rôle de premier plan dans leur organisation. Pour les aspects organisationnels, voir aussi le chapitre D.

5. *Résultats intermédiaires*

Afin d'évaluer l'efficacité de l'Année internationale, il serait nécessaire de définir des résultats mesurables, ce qui aiderait à planifier et à concentrer les activités entreprises à cette occasion. Les résultats devront être mesurables et aboutir au renforcement des systèmes et structures nationaux, régionaux et mondiaux dans le domaine de la santé des végétaux. En voici quelques exemples:

- a) Information du grand public sur les questions relatives à la santé des végétaux (nombre de publications, d'articles, etc.);
- b) Adoption d'une nouvelle stratégie de la CIPV relative à la santé des végétaux pour 2020-2030;
- c) Adoption et publication de l'examen de la situation de la protection des végétaux dans le monde (article 11.2-a de la CIPV);
- d) Proclamation du 6 décembre 2021 comme Journée internationale de la santé des végétaux (70 ans après la signature de la CIPV), qui pourrait être célébrée chaque année;
- e) Création d'un mécanisme financier pour la CIPV;
- f) Engagements accrus des donateurs dans le domaine de la santé des végétaux;
- g) Engagements accrus en matière de financement durable des systèmes nationaux relatifs à la santé des végétaux;
- h) Réflexion plus approfondie sur les questions liées à la santé des végétaux dans les programmes universitaires nationaux;
- i) Participation accrue des parties intéressées à la prise de décisions concernant la santé des végétaux au niveau national;
- j) Législation améliorée et infrastructure renforcée dans le domaine de la santé des végétaux au niveau national.

6. *Résultat final*

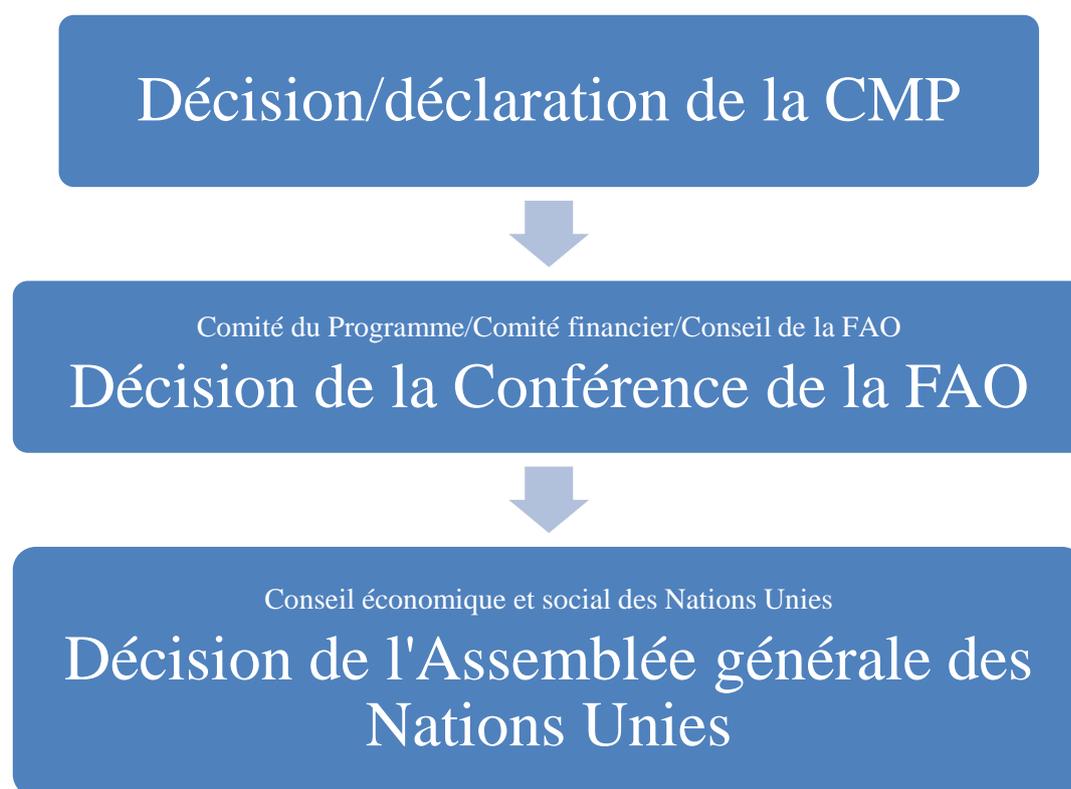
On pourra considérer que le résultat final de l'Année internationale sera atteint lorsque les buts et objectifs de la santé des végétaux seront bien connus du grand public et des responsables politiques. Cela devrait permettre de renforcer leur appui à la santé des végétaux ainsi que d'améliorer la

coordination entre les opérateurs du domaine. Par conséquent, ces opérateurs devront être mieux à même de contribuer efficacement aux enjeux de notre époque, comme la lutte contre la pauvreté et la faim, et la protection de l'environnement.

C. Aspects organisationnels de l'Année internationale de la santé des végétaux

1) Procédure et activités aboutissant à la proclamation d'une année internationale

La procédure et les activités aboutissant à la proclamation d'une année internationale par l'Assemblée générale des Nations Unies ne sont pas nécessairement compliquées mais impliquent un nombre important de décisions et de négociations à haut niveau. Les pays doivent être à l'origine des propositions de célébrations internationales. La procédure préalable à la proclamation de l'Année internationale de la santé des végétaux doit se dérouler comme suit:



Comme indiqué plus haut, l'Année internationale de la santé des végétaux doit être proposée à l'instigation d'un pays. Une partie contractante doit alors défendre l'initiative et adresser des propositions à la CMP, au Conseil ou à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, une démarche entreprise isolément par un pays sans l'appui d'autres États serait vouée à l'échec. À la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier, le pays porteur du projet doit bénéficier du soutien fort de nombreux autres pays, situés de préférence dans plusieurs régions.

Décision de la CMP

D'un point de vue purement juridique, une décision de la CMP ne serait pas nécessaire; un pays pourrait adresser une proposition directement à la Conférence de la FAO. Toutefois, il serait prudent de faire débiter le processus par une décision de la CMP car cela indiquerait que les acteurs internationaux du domaine sont favorables à l'Année internationale. Une telle décision pourrait déjà être prise à la dixième session de la CMP (2015). Il suffirait pour cela qu'une partie contractante propose de célébrer l'Année internationale de la santé des végétaux en 2020.

Décision de la Conférence de la FAO

La décision de célébrer une année internationale de la santé des végétaux doit aussi être prise par la Conférence de la FAO étant donné que l'Organisation serait probablement désignée chef de file pour la mise en œuvre. Le Secrétariat de la CIPV pourrait être l'unité technique chargée de l'y aider. La proposition adressée à la Conférence de la FAO doit également être portée par un État Membre. Le Secrétariat de la CIPV ne doit jouer aucun rôle à cet égard. Les organes chargés de la préparation, comme le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil de la FAO, pourraient préparer la décision de la Conférence de la FAO afin d'intégrer l'Année internationale dans le programme de travail global de l'Organisation.

Le calendrier relatif à la proposition qu'il conviendrait d'adresser à la Conférence est relativement évident: la trente-neuvième Conférence se tiendra du 6 au 13 juin 2015. Cela ne laisserait peut-être pas suffisamment de temps pour l'adoption de l'Année internationale étant donné que le Comité du Programme et le Comité financier se réuniront avant la dixième session de la CMP (2015) et le Conseil, la semaine qui suivra ladite réunion. La date la plus réaliste serait celle de la prochaine Conférence de la FAO, en 2017. Ainsi, les organes pertinents de la FAO disposeraient amplement du temps nécessaire à la préparation. Cependant, on peut envisager la possibilité de présenter l'idée générale de l'Année internationale à la trente-neuvième Conférence de la FAO pour la diffuser, et d'annoncer l'intention d'organiser une telle célébration afin de réserver le thème pour 2020.

Décision de l'Assemblée générale des Nations Unies

La décision finale de proclamer une année internationale revient à l'Assemblée générale des Nations Unies. Avant cela, la proposition et les documents y afférents doivent être examinés par le Conseil économique et social des Nations Unies. Une fois de plus, les États Membres sont les instigateurs et les moteurs de la proposition.

Sur la base des processus décisionnels décrits plus haut, on pourrait suivre le calendrier suivant:



Ce calendrier donnerait largement le temps de planifier et de préparer les différentes activités liées au processus d'adoption. Par ailleurs, il serait en accord avec les procédures internes de la FAO puisqu'il laisserait suffisamment de temps pour l'organisation de consultations complètes, y compris le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies prend la décision finale au moins une année complète après la présentation de la proposition afin de tenir compte des opinions exprimées par les Membres, et de permettre aux organes compétents de réaliser une évaluation approfondie. En outre, ce calendrier respecterait aussi la condition fixée par la FAO, à savoir qu'il doit s'écouler deux ans entre la proclamation et le début d'une année internationale.

2) *Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations internationales, des organisations régionales de la protection des végétaux et des autorités nationales*

Conformément aux procédures internes de la FAO, les activités des organisations et organes concernés des Nations Unies doivent être coordonnées efficacement de manière à exploiter les synergies intrinsèques et à éviter les doublons. Dans le cas de l'Année internationale de la santé des végétaux, il conviendrait de mettre en place une coordination efficace avec les autres organisations du système des Nations Unies, mais aussi avec d'autres organisations internationales mondiales et régionales. La coopération avec d'autres organisations pourrait contribuer à promouvoir la santé des végétaux auprès d'un public beaucoup plus large et pourrait certainement créer des synergies quant aux buts et objectifs

en matière de santé des végétaux. Outre la coordination externe, la coordination interne à la FAO serait également essentielle.

Dans le contexte de la santé des végétaux, plusieurs organisations pourraient jouer un rôle important quant à la célébration de l'Année internationale, notamment:

- ONPV
- Organisation d'intégration économique régionale
- CDB
- PNUD
- Banque mondiale
- FEM
- Conseil de l'Europe
- FIDA
- PNUE
- ORPV: Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique, CA, COSAVE, OEPP, CPI, Organisation nord-américaine pour la protection des plantes, Organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient, Organisme international régional contre les maladies des plantes et des animaux et PPPC
- FANDC
- OMC (Comité SPS)
- CAB International
- UICN
- Secrétariat de l'ozone

En outre, il y aurait des possibilités d'engager les parties prenantes dans la planification et l'organisation de l'Année internationale. La santé des végétaux est une discipline dans laquelle les parties prenantes sont fortement touchées et à laquelle elles participent activement. Par conséquent, il faudrait que les parties prenantes privées soient visibles lors de l'Année internationale.

Il serait peut-être judicieux d'envisager que ces organisations puissent contribuer au programme de l'Année internationale en inscrivant leurs propres réunions dans le cadre de la célébration. Cela signifierait que les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) ou des organisations comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) organiseraient des réunions qui intéresseraient ponctuellement la santé des végétaux. Une coordination et une intégration efficaces avec d'autres organisations contribueraient à diffuser les objectifs relatifs à la santé des végétaux auprès d'un public bien plus étendu et aideraient à envisager la santé des végétaux dans une perspective plus large.

3) *Planification et supervision de l'Année internationale de la santé des végétaux*

La planification et la supervision de l'Année internationale nécessitera peut-être des ressources considérables. Les principales activités liées à cet aspect administratif sont énumérées ci-après.

➤ *Définition des attentes et des résultats*

À l'heure de planifier l'Année internationale, il conviendrait de définir précisément les attentes vis-à-vis de cette célébration et les résultats que l'on souhaiterait atteindre dans ce cadre. Un groupe de travail spécifique ou déjà existant, comme le Bureau de la CMP et le Comité financier, pourrait établir une feuille de route initiale et préliminaire. À un stade ultérieur, une fois que l'idée sera davantage acceptée, il conviendrait de faire participer d'autres partenaires et il faudrait qu'un comité de supervision élabore des plans détaillés. Le fait de définir des attentes et des résultats spécifiques et s'accorder sur ces points permettra d'évaluer dans quelle mesure l'Année internationale a atteint ses objectifs.

➤ *Contrôle*

La planification des manifestations, la coordination avec d'autres organisations et l'établissement de plans de travail nécessiteraient la mise en place d'une enceinte qui pourrait prendre la forme d'un

comité de supervision et de coordination de l'Année internationale. Celui-ci serait composé de représentants des parties contractantes, de la FAO, du Secrétariat de la CIPV, et des organisations et organismes coopérants.

➤ *Préparation des décisions/initiatives/accords éventuels de la CMP*

Si l'on envisage de prendre certaines décisions ou de formuler certaines recommandations pendant l'Année internationale (une réunion ministérielle de la CMP, par exemple), elles devront être préparées extrêmement soigneusement et à l'avance. L'adoption d'une nouvelle stratégie de la CIPV, d'un nouveau mécanisme de financement ou d'un nouveau statut de la protection des végétaux dans le monde nécessiterait plusieurs années de négociations et d'élaboration. Les principales décisions afférentes à ces questions devront être prises en 2015-2016. La préparation pourrait être confiée aux organes existants de la CMP, comme le Groupe de la planification stratégique.

Certaines questions administratives pourraient être traitées par des unités spécifiques de la FAO.

4) *Financement*

L'aspect le plus épineux de la planification de l'Année internationale est peut-être la mobilisation de ressources. Conformément aux directives de la FAO, une année internationale ne doit pas être proclamée avant que son financement intégral (qui devrait, théoriquement, reposer sur des contributions volontaires) et que toutes les dispositions nécessaires à son organisation aient été confirmés. Cela constitue une véritable difficulté pour les parties contractantes qui souhaitent que l'Année internationale de la santé des végétaux soit organisée.

Typiquement, le budget d'une année internationale à la FAO s'élève à environ deux millions d'USD. Toutefois, il n'est pas nécessaire qu'une telle somme soit disponible avant le début de l'année. Par ailleurs, une partie des contributions peuvent être versées en nature. Les conférences ou les manifestations placées sous l'égide de l'Année internationale mais organisées par d'autres instances, comme les ONPV et les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), pourraient être considérées comme des contributions en nature.

Malgré cela, il est absolument nécessaire d'obtenir directement des financements extrabudgétaires au profit de l'Année internationale. Les pays intéressés par la célébration doivent réfléchir à la manière dont ils peuvent y contribuer.

5) *Communication*

Une année internationale est d'abord un tour de force en matière de communication. L'aspect le plus important est la sensibilisation, qui ne peut passer que par des efforts intenses de communication. S'agissant de l'Année internationale de la santé des végétaux, il conviendrait de mettre au point différents types d'outils de communication: un site Internet spécifique, un logo, des publications, des œuvres d'art, des expositions itinérantes sur la santé des végétaux et des stands lors de conférences, du matériel radiophonique ou vidéo, etc. Bien qu'une partie du matériel de communication puisse être élaborée par des services particuliers au sein de la FAO, il incomberait principalement au Secrétariat de la CIPV de décider du contenu scientifique/technique.

Si la CMP exprimait le souhait de voir célébrer une année internationale de la santé des végétaux, les efforts en matière de communication devraient être intensifiés. Le meilleur moyen de le faire serait peut-être d'inclure certaines dispositions concernant l'Année internationale dans le plan de travail en matière de communication qui devra faire suite à la stratégie de communication adoptée.

Cependant, l'intensification des efforts de communication ne représenterait pas un enjeu que pour le Secrétariat de la CIPV et la FAO. Les ONPV, les ORPV et les gouvernements nationaux aussi devraient relever des défis en matière de communication sur les thèmes relatifs à la santé des végétaux auprès du grand public et des parties prenantes privées. Par exemple, chaque ONPV pourrait négocier avec les services postaux de son pays afin que ceux-ci commercialisent un timbre commémoratif. Ce type d'initiative ne devrait pas coûter d'argent mais nécessiterait des efforts.

6) *Évaluation*

En outre, les directives de la FAO concernant la célébration des années internationales exigent que les modalités d'évaluation soient fixées lors de la phase préparatoire et fassent partie de la mise en œuvre et du suivi de chaque année internationale. Par conséquent, la préparation de l'Année internationale de la santé des végétaux devrait déjà intégrer des éléments quant à la manière dont on pourrait évaluer son efficacité et sa mise en œuvre en 2021.

D. Défis à relever par la CMP et le Secrétariat de la CIPV

La CMP et le Secrétariat de la CIPV doivent relever des défis considérables afin que l'Année internationale se concrétise. La planification et la préparation de l'Année internationale puiseraient considérablement dans les ressources du Secrétariat et nécessiteraient probablement, au début, que les parties contractantes fournissent une aide sous la forme d'une expertise volontaire. Par la suite, des contributions financières extrabudgétaires, apportées de manière directe, seront nécessaires à la réalisation de certaines parties du programme.

Pour le Secrétariat de la CIPV, l'enjeu consistera principalement à mettre en œuvre en temps voulu les questions d'organisation. Il sera essentiel de planifier et de déterminer le contenu des activités de communication, ainsi que de coordonner la création d'un logo, d'un site Internet et d'autres activités de promotion. La participation aux réunions de planification et la coordination des manifestations seront particulièrement importantes lors de la dernière phase du processus et pourraient demander beaucoup de travail. Si la CMP, la FAO et l'ONU décident de célébrer l'Année internationale de la santé des végétaux, son organisation nécessitera beaucoup de discipline afin que les activités puissent être mises en œuvre selon un calendrier strict. Le Secrétariat ne sera peut-être pas en mesure de réaliser toutes les activités sans réaffecter du personnel travaillant sur d'autres activités de la CIPV.

E. Rôle des parties contractantes

Comme indiqué au chapitre précédent, les parties contractantes jouent un rôle moteur dans les efforts visant à faire approuver une année internationale de la santé des végétaux par la FAO et l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Secrétariat de la CIPV ne peut pas proposer d'année internationale. Seuls les membres sont autorisés à le faire. Un pays, chargé de défendre la proposition, suggère à la Conférence de la FAO de proclamer une année internationale. Les autres pays doivent y être favorables. Plus les pays favorables sont nombreux et variés, plus la probabilité que la proposition soit acceptée est grande.

Les parties contractantes ont aussi un rôle important à jouer dans la promotion et la mise en œuvre de l'Année internationale de la santé des végétaux. Par exemple, les réunions et les conférences organisées par des ONPV pourraient être ajustées en fonction du thème puis inscrites au programme de l'Année internationale. Il serait possible d'utiliser le logo et les plateformes de communication de l'Année internationale de la santé des végétaux, notamment le site Internet.

En outre, les parties contractantes pourraient aider le Secrétariat de la CIPV à planifier et à organiser l'Année internationale en lui fournissant une aide financière ou en nature.